



# LA LETTRE

N° 2022 30

## Michaël ZEMMOUR : LA PRIME MACRON CREUSE LE DEFICIT DE LA SECURITE SOCIALE

Dans notre dernière lettre, nous vous informions sur la stratégie déployée par la loi sur la pouvoir d'achat qui, in fine, se traduit par une diminution du pouvoir d'achat en s'attaquant aux revenus socialisés. C'est également la vision de l'économiste Michaël ZEMMOUR qui l'explique dans une tribune du journal « Le Monde » le 22 juillet.

Il précise : « Dans la mesure où le déséquilibre (parfois réel, mais inutilement dramatisé) des comptes sociaux est systématiquement pris comme argument pour justifier les réformes successives, on peut y voir un exemple supplémentaire de la politique des « caisses vides » : elle consiste, dans un premier temps, à mettre **volontairement** (souligné par nous) en déficit les assurances sociales pour mieux justifier, dans un second temps, la baisse des dépenses ».

Puis il montre que certains articles de la loi sur le pouvoir d'achat entrent dans cette stratégie : « l'article 1 permet le triplement de la prime MACRON jusqu'à un montant de 6 000€ par an et par salarié. La prime sera exonérée de cotisations sociales pour les salariés et les employeurs (seuls la CSG, la CRDS, et le forfait social seront prélevés sur cette assiette). Jusqu'en 2024, elle sera même exonérée de tout prélèvement pour les salariés rémunérés au-dessous de 3 fois le SMIC (environ 5 000€ bruts). La perte de recettes engendrée ne sera compensée ni à la Sécurité Sociale, ni à l'assurance chômage, ni aux retraites complémentaire ».

« L'article 3 prévoit une généralisation de l'intéressement aux petites entreprises, dispositifs qui, tout comme la prime MACRON, bénéficie de niches sociales et permet aux employeurs, un contournement du salaire ». Il ajoute : « La participation et la prime MACRON ont comme point commun qu'ils sont des dispositifs d'évitement des salaires. Ces versements augmentent le revenu immédiat des salariés sans leur offrir aucune garantie : ils ne sont pas pris en compte dans le calcul des droits des salariés tels que le chômage, la retraite, les congés maternité ou maladie ».

Ainsi, contrairement à l'annonce faite d'une augmentation, il précise : « l'analyse économique montre qu'en pratique, ces éléments de rémunération se substituent aux hausses de salaires au lieu de s'y ajouter. Avec une différence de taille, c'est que la prime peut disparaître l'année suivante, ce qui n'est pas le cas d'une hausse de salaire ».

Puis il précise que ces dispositifs de contournement du salaire « constituent une perte annuelle de recettes importante estimée en 2020 à 9 Milliards € pour la Sécurité Sociale. Ceci sans inclure la prime MACRON (non chiffrée) dont le coût est estimé à 1 milliard e avant les nouvelles mesures ».

« On assiste ainsi, depuis le « travailler plus pour gagner plus » porté par Nicolas SARKOZY, à une politique de désocialisation du revenu : les gouvernements multiplient les dispositifs de dé financement de la protection sociale... Simultanément, les mêmes acteurs poussent un agenda de réformes diminuant les prestations pour cause « de caisses vides ». Et de préciser : « Il ne s'agit pas d'une machination

obscur, mais d'une stratégie de réforme documentée : la baisse des prestations sociales n'est jamais populaire en soi, en revanche l'équilibre nécessaire des comptes sociaux est un argument massue qui fonctionne à merveille dans le débat public ».

Il ajoute : « Le cas présent (la loi sur le pouvoir d'achat) n'est pas unique, ni même le plus important. Il est cependant exemplaire car le même gouvernement, dans l'intervalle de quelques semaines, va priver l'Etat et la Sécurité Sociale de quelques milliards de recettes, avant de proposer une réforme des retraites en invoquant, notamment, la nécessaire stabilité des comptes ».

Voilà qui éclaire le débat.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

**Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association**